

# Coronavirus : informations au sport vaudois

Version du 05.11.2020 (11h00)

## Pratique sportive et mesures sanitaires pour lutter contre l'épidémie de COVID-19

**Moins de 16 ans** (*l'âge est déterminé par la date d'anniversaire*)

- Pas de restriction particulière
- Sports avec contacts physiques autorisés
- Interdiction de la compétition
- Port du masque obligatoire pour les 12-16 ans en intérieur. Obligatoire en extérieur si la distance de 1.5m pas respectée. Si le port du masque n'est pas compatible avec la pratique sportive, il convient d'adapter l'intensité de la pratique afin qu'elle soit compatible avec la gêne inhérente au port du masque.
- Sans restriction de nombre en intérieur ou extérieur

**Dès 16 ans**

- Interdiction de la pratique sportive en intérieur
- Groupe de 5 personnes (entraîneur compris) maximum en extérieur avec respect des distances ou port du masque
- Interdiction des sports avec contacts physiques. Par sports avec contacts physiques il faut comprendre les [disciplines sportives ne permettant pas une distance de 1.5m en tout temps \(PDF, 130 Ko\)](#)
- Interdiction de la compétition

**Installations sportives intérieures** (*toute structure fermée permettant l'activité sportive*) \*

- Fermées au public
- Ouverture autorisée pour les activités des moins de 16 ans et les sportifs de haut niveau (cadres nationaux ou régionaux et équipes professionnelles)

\* liste non exhaustive : salle de sport, bulle de tennis, centre de grimpe, studio de yoga, stand de tir, patinoire intérieure, manèges, skatepark.